



## **ORGANISATION DES REGATES REGLEMENT INTERIEUR – ACCES A LA BASE NAUTIQUE**

### **CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DE LA BASE - PARKING**

La circulation des véhicules doit se faire à très faible vitesse et avec une extrême prudence.

Les véhicules, non autorisés par le Président du CNHS, ne doivent pas :

- stationner sur les emplacements réservés aux bateaux des membres du club ou sur les aires de mise à l'eau
- circuler ou stationner sur les plages.

Les véhicules devront être stationnés sur les parkings, de chaque côté de l'allée centrale après la dépose du bateau.

Les remorques de mise à l'eau lors de la navigation devront être rangées de chaque côté de la mise à l'eau.

### **BARBECUES - PIQUE-NIQUE - CAMPING**

Les zones réservées au pique-nique devront être maintenues en parfait état de propreté.

Il est interdit de pique-niquer sur les parkings à voiture ou à bateaux.

Les barbecues sont interdits en dehors de la zone réservée à cet effet.

Tous les détritrus devront être déposés dans les poubelles disposées sur la base.

Les tentes ou camping-car devront être installés dans les zones réservées.

La végétation devra être rigoureusement respectée.

### **LOCAUX – SANITAIRES**

Les locaux, les sanitaires et autres installations devront être respectées et maintenues dans un parfait état de propreté.

Les équipements de voile ou de sport ne devront pas être nettoyés dans les sanitaires.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

### **CHIENS SUR LA BASE**

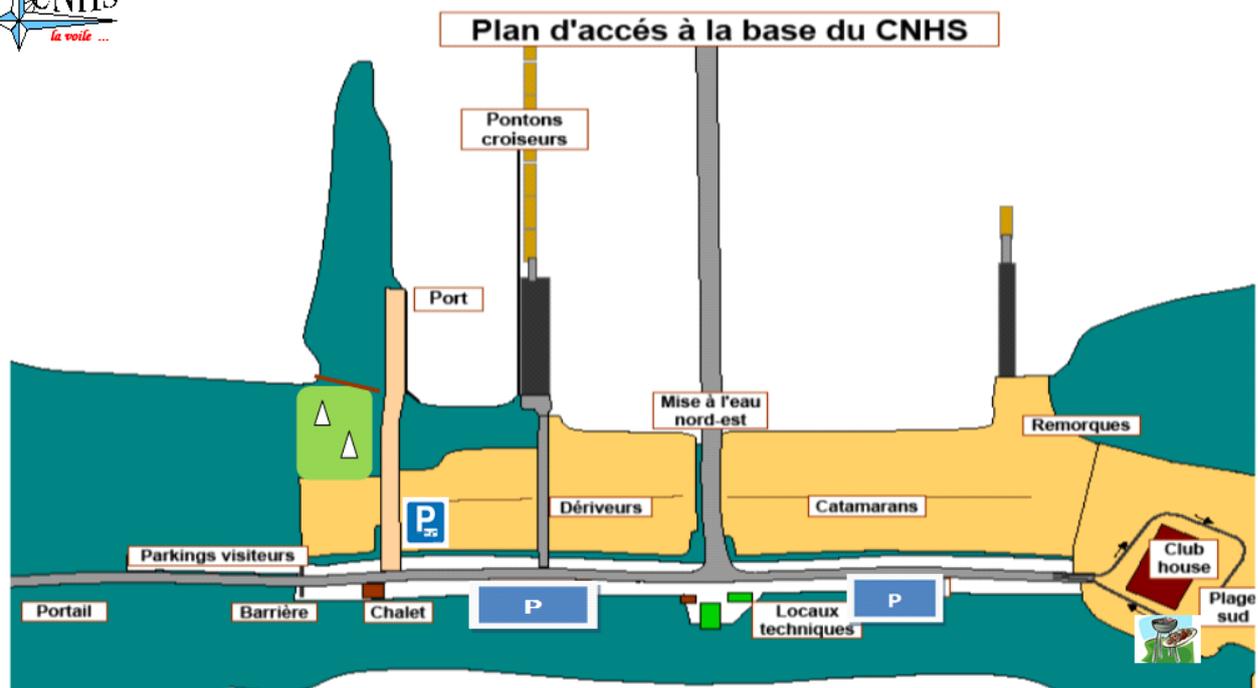
Les chiens ne sont tolérés que tenus en laisse.

Les déjections devront être ramassées par les propriétaires des chiens.

### **PLAN D'ACCES A L'ENCEINTE DE LA BASE NAUTIQUE**

Le plan d'accès à l'enceinte de la base nautique figure au verso du présent règlement.

Le Président du CNHS et les membres du Comité Directeur vous remercient.



**ZONE RESERVEE AUX TENTES DE CAMPING**



**ZONE RESERVEE AU STATIONNEMENT DES CAMPING CAR**



**PARKINGS VOITURES OBLIGATOIRES DE CHAQUE COTE DE L'ALLEE CENTRALE**



**ESPACE PIQUE NIQUE ET BARBECUE**



**DEFIBRILLATEUR AU PREMIER ETAGE DU CLUB HOUSE**